

« Un manque de dialogue social ! »

Linda, 34 ans, est infirmière à Saint-Jean-de-Dieu, un établissement qui dépend de l'ARMH (Association recherche handicap et santé mentale en Rhône-Alpes). DS, membre du comité d'établissement, du CCE et RS au CHSCT, elle nous livre, en réponse à la LC n° 1501, sa vision du malaise de la profession.

« La dégradation des conditions de travail dans les hôpitaux, en psychiatrie ou en soins généraux, est due aux restrictions budgétaires : en clair, moins d'effectifs, moins de moyens. À côté de ça, on nous parle "sécurisation du parcours de soins"... mais impossible d'assurer le qualitatif ou d'aller jusqu'au bout de nos prises en charge car il faut libérer des lits ! Ça touche notre éthique de soignant et c'est ce conflit de valeurs qui met à mal les professionnels de santé, ce, dans tous les métiers, y compris les médecins. À Saint-Jean-de-Dieu, on a du mal à fidéliser le personnel tant la pression est forte, tant les injonctions sont paradoxales entre objectifs et moyens.

Quand nous, représentants CFTC du personnel dans les IRP, nous avons exercé notre droit d'alerte sur les risques psychosociaux qu'encourageaient les soignants, on nous a souri... Sauf qu'aujourd'hui, on a du mal à recruter, certains ne finissent pas leur période d'essai, on fait appel à des intérimaires... Tout cela vient d'un manque de dialogue social. Tous les mois au comité d'établissement et tous les

« Nous continuerons jusqu'à la mise en place d'un plan d'action pour la prévention des risques psychosociaux »

trois mois au CHSCT, nous n'avons eu de cesse d'alerter la direction sur l'état de mal-être et de souffrance des salariés. Nous lui avons sans relâche expliqué qu'il fallait revoir l'organisation du travail comme la politique managériale, qu'il s'agissait aussi d'une plus-value pour l'institution en termes d'attractivité. À force de propositions, nous avons obtenu que l'employeur prenne conscience de son devoir de protection et de sécurité de résultat vis-à-vis des salariés.



Bernard Gouédard

Nous continuerons, avec le concours de l'inspection du travail, jusqu'à ce que l'employeur mette en place un plan d'action pour la prévention des RPS. Avec cette démarche constructive, la section CFTC, créée il y a trois ans, est devenue le 2^e syndicat. Il est temps que la parole des salariés prenne une place réelle dans l'établissement. Et, au-delà, il est temps que cesse la politique nationale du chiffre et du management d'entreprise ; l'hôpital est en train d'en mourir ! »